

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 30 (1879)

**Artikel:** La lunure du chêne  
**Autor:** Braichet, Albert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784193>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

insuffisants, et cependant les prescriptions de la loi sont tellement précises qu'on ne peut les éviter et qu'on sera bien forcé tôt ou tard, *nolens volens*, de les exécuter.

(*La suite prochainement.*)

---

### La lunure du chêne.

---

Sous ce titre M. Brosi a publié dans le Journal d'économie forestière de l'année 1877 (fascicule du 2<sup>me</sup> trimestre) des renseignements destinés à éclairer la recherche des causes qui produisent un vice important des bois de chêne.

Après avoir cité l'opinion de Nördlinger à ce sujet, qui n'est que la reproduction de celle de Duhamel, il donne son opinion personnelle. Nous espérons intéresser le lecteur en rapprochant des explications données à ce sujet par M. Brosi, celle de M. Nanquette, Directeur de l'Ecole forestière française, dans son ouvrage sur l'exploitation des bois.

Le sujet en question n'a pas seulement un intérêt scientifique, mais a dans la pratique une importance beaucoup plus grande qu'on ne le croit communément. Lorsque le bois luné est débité en planches ou en merrain, ce vice n'est plus bien apparent, on se trouve alors exposé à être trompé en employant à son insu le bois qui en est affecté pour des travaux qui exigent un matériel sain et durable.

On s'accorde à admettre que la lunure (qu'il ne faut pas confondre avec la cadranure, voir l'ouvrage précédent) n'est pas une altération du bois, quoique le bois qui la forme soit plus sujet à se détériorer que l'autre, mais un défaut consistant dans sa structure anatomique. Ce bois est resté à l'état d'aubier, la lignification, soit la formation de la lignine à l'intérieur du tissu fibro-vasculaire n'a pas eu lieu. Les vaisseaux et les fibres étant restés vides, absorbent promptement l'humidité et entrent rapidement en décomposition lorsque le bois est exposé à l'air. Lorsque l'on a mouillé sur la tranche une pièce de merrain, il suffit de souffler du côté opposé pour voir sortir des globules d'air sur toute la partie lunée, ce qui permet de vérifier d'une manière très simple ce que nous avons dit.

Mais si on est d'accord quant à la nature du mal, on est loin de l'être sur ses causes. Pourquoi la matière incrustante ou lignine ne

s'est-elle pas déposée dans le tissu du bois luné? Duhamel, Häring, Nördlinger, etc. disent : les racines ont rencontré une couche de terrain maigre qui n'a fourni qu'une nourriture insuffisante à l'arbre, le phénomène a cessé dès qu'une couche plus substantielle a été atteinte.

Cette explication n'est pas complète, elle suppose que la lignification, soit le dépôt de la matière incrustante ne peut avoir lieu que pendant un temps très court; ce qui n'est pas.

La sève circule, il est vrai, plus abondamment dans l'aubier que dans le vieux bois, mais ce dernier reçoit encore de la sève pendant bien des années, elle ne cesse d'y affluer que lorsque la lignification est complète. Le dépôt de lignine étant souvent accompagné de matière colorante, on peut, par la nuance plus ou moins foncée des couches ligneuses, juger du temps pendant lequel il se produit.

La sève peut circuler librement dans le bois luné, ainsi il serait facile à ce dernier, les racines étant arrivées dans un sol meilleur, de réparer le temps perdu et de puiser dans une sève plus riche les substances nécessaires à sa lignification, si il n'y avait pas une autre cause que celle indiquée plus haut.

Il est suffisamment démontré aujourd'hui que les êtres appartenant au règne organique n'augmentent pas le tissu de leurs organes par une simple addition de substance, mais bien par l'effet d'une forme vitale appelée assimilation, qui permet à chaque cellule, fibre ou vaisseau de puiser dans le sang ou la sève les parties qui lui sont nécessaires et de les transformer en sa propre substance. La sève ou le sang ont beau être riches, si la force assimilatrice vient à manquer dans un organe, il dépérira.

Il serait donc naturel de chercher la cause de la lunure dans un état pathologique des couches lunées, ou du végétal tout entier. C'est surtout de ce côté que s'est rangé M. Brosi et il nous dit : *j'attribue la lunure en première ligne à la nature des massifs et en seconde ligne ou indirectement, à la nature du sol.* Et plus loin :

*Il est probable que dans les hautes futaies la lunure est l'effet d'un excès momentané de couvert, tandis que dans les taillis sous futaie elle est l'effet de la sécheresse temporaire d'un sol déjà maigre par lui-même<sup>1)</sup>.*

<sup>1)</sup> J'ai dans mon triage à Eclépens, Lassaraz, Moiry environ 300 hectares de taillis de chênes à écorce sur un sol très maigre, mais dans un climat doux. On ne s'y plaint pas que la lunure se manifeste sur les baliveaux assez nombreux, réservés dans les parties les moins ingrates des taillis.

L'opinion de M. Nanquette se rapporte à l'état pathologique des couches lunées elles-mêmes, qui ayant été gelées ont perdu en partie leur vitalité et par conséquent leur force assimilatrice, c'est aussi celle qui me paraît le plus vraisemblable.

Voici comment s'exprime M. Nanquette à la page 251 de son ouvrage sur l'exploitation des bois :

„Enfin dans beaucoup de contrées où cette maladie (la lunure) est aussi appelée *gelure*, on l'attribue exclusivement à des froids excessifs qui ont gelé l'aubier, en totalité ou en partie, pendant les hivers rigoureux. Quant à nous, nous n'hésitons pas à nous ranger à cette dernière opinion, d'autant plus que nos observations personnelles nous ont conduit à remarquer que la lunure se rencontre surtout dans les forêts ou dans les cantons de forêts, tels que certains bas-fonds où les froids se font sentir d'une manière plus constante et plus intense, et que les couches de bois luné correspondent les plus ordinairement aux années d'hiver rigoureux, comme 1789 et 1830, par exemple. Tous les ouvriers fendeurs (et ce sont ceux qui connaissent le mieux les défauts du chêne) que nous avons vu travailler dans les coupes sont de cet avis et citent également les hivers de 1789 et de 1830 comme ayant produit beaucoup de lunures, notamment dans les forêts de chêne de l'Est de la France.

On a remarqué aussi qu'une lunure située dans les couches voisines du cœur ne s'élève pas à une grande hauteur dans le tronc de l'arbre et qu'un chêne peut être luné dans presque toute sa longueur sans que le vice existe au gros bout si l'arbre a été coupé en terre; il peut de même être luné dans toute sa longueur sans que le vice existe au petit bout si la section de la pièce a été faite près des branches au-dessus ou au-dessous de la naissance du houppier (Baumkrone). Ces observations tendraient encore à confirmer l'opinion que la lunure doit être attribuée à la gelée.“

Ceci soit dit, non pour critiquer les intéressantes recherches de M. Brosi ou contrecarrer ses opinions, pour entrer dans les vues des dernières lignes de son article dans lesquelles il dit qu'on ne doit reculer devant aucune fatigue pour arriver à connaître les causes de la lunure.

ALBERT BRAICHE.